



RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Préambule :

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement Public de Coopération Intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres accompagné du Compte Administratif avant le 30 septembre.

Ce document retrace les actions communautaires mises en œuvre durant l'année 2021.

LE TERRITOIRE



L'EXECUTIF

Suite à la démission de Magali CRAPPIER, 1^{ère} Vice-présidente, le Conseil communautaire a approuvé lors du conseil du 21 octobre, la diminution du nombre de vice-présidents, ainsi le nombre de vice-présidents est passé de 6 à 5.



Président : Philippe CHEVAL



1^{ème} Vice-président

Bruno ETEVE



2^{ème} Vice-

Annick MARECHAL

présidente



3^{ème} Vice-président

Hervé TRIENTZ



4^{ème} Vice-président

Jean-Claude LOUVET



5^{ème} Vice-président

Thierry LINEATTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ABLAINCOURT-PRESSOIR

DOMONT

Dany

Délégué titulaire

BOUREL

Didier

Délégué suppléant

ASSEVILLERS

JACOB

Didier

Délégué titulaire

LEROUGE

Patrice

Délégué suppléant

BAYONVILLERS

PALPIED

Xavier

Délégué titulaire

MARMIGNON

Jeanine

Délégué suppléant

BEAUFORT EN SANTERRE

COQUART

Arnaud

Délégué titulaire

DAUMONT

Didier

Délégué suppléant

BELLOY EN SANTERRE

POTIER	Laurent	Délégué titulaire
DIAS	Mickaël	Délégué suppléant
BERNY EN SANTERRE		
LEROY	Francis	Délégué titulaire - <i>Membre du Bureau Communautaire</i>
LEROUX	Marie-Françoise	Délégué suppléant
BOUCHOIR		
CRAPPIER	Magali	Délégué titulaire
GRAUX	Pierre	Délégué suppléant
CAIX		
SCRIBE	Sabine	Délégué titulaire
SACLEUX	Jean-Claude	Délégué titulaire
CHAULNES		
LINEATTE	Thierry	Délégué titulaire
LATAPIE-COPE	Nadège	Délégué titulaire
GANCE	Benoît	Délégué titulaire
LEBRUN-MERLIN	Anne	Délégué titulaire
CHEVAL	Philippe	Délégué titulaire
CHILLY		
PECHON	Denis	Délégué titulaire
FRETON	Guyline	Délégué suppléant
CHUIGNES		
GORLIER	Francis	Délégué titulaire - <i>Membre du Bureau Communautaire</i>
CARPENTIER	David	Délégué suppléant
DOMPIERRE-BECQUINCOURT		
MAILLARD	Jean-Luc	Délégué titulaire
BAILLON	Martine	Délégué titulaire - <i>Membre du Bureau Communautaire</i>
ESTREES-DENIECOURT		
GUILLEMONT	Gérard	Délégué titulaire
DEBAISIEUX	Jean-Pierre	Délégué suppléant
FAY		
ETEVE	Bruno	Délégué titulaire
VANYSACKER	Xavier	Délégué suppléant
FOLIES		
KACZMAREK	Pierre	Délégué titulaire
VOIRIN	Martine	Délégué suppléant
FONTAINE LES CAPPY		
NORMAND	Joseph	Délégué titulaire - <i>Membre du Bureau Communautaire</i>
NORMAND	Aline	Délégué suppléant
FOUCAUCOURT EN SANTERRE		
DELAFORGE	Christian	Délégué titulaire
FLORIN	Philippe	Délégué suppléant
FOUQUESCOURT		
CAZÉ	Jean-Noël	Délégué titulaire
DURIER	Christian	Délégué suppléant
FRAMERVILLE RAINECOURT		
AVENEL	Jean-Philippe	Délégué titulaire
KOENIG	Frédéric	Délégué suppléant
FRANSART		
NIETO	Raymond	Délégué titulaire

DEVAUX	Cathy	Délégué suppléant
FRESNES MAZANCOURT		
NEVOU	Corinne	Délégué titulaire
DEWITASSE- THEZY	Hélène	Délégué suppléant
GUILLAUCOURT		
KUSNIERAK	Ludovic	Délégué titulaire
DESMARQUET	François Xavier	Délégué suppléant
HALLU		
VALLEE	Patrice	Délégué titulaire
GOMEZ	Éric	Délégué suppléant
HARBONNIERES		
SCIASCIA	Georgette	Délégué titulaire - <i>Membre du Bureau Communautaire</i>
CHOUKAIR	Chris	Délégué titulaire
COUSIN	Rachel	Délégué titulaire
VENTELON	Régis	Délégué titulaire
HERLEVILLE		
VANNEUFVILLE	Vincent	Délégué titulaire
LEBRUN	Louis	Délégué suppléant
HYPERCOURT		
LEBRUN	Christian	Délégué titulaire
PATTE	Ludovic	Délégué titulaire
LA CHAVATTE		
FLEURY	Mauricette	Délégué titulaire
VERQUEREN	Karine	Délégué suppléant
LIHONS		
BILLORE	Robert	Délégué titulaire
HANOCQ	Michel	Délégué suppléant
MARCHELEPOT - MISERY		
POTEL	Didier	Délégué titulaire
SEGARD	Jacques	Délégué suppléant
MAUCOURT		
MASSIAS	Fabrice	Délégué titulaire
POIDEVIN	Antoine	Délégué suppléant
MEHARICOURT		
FOURNET	Claire	Délégué titulaire
MOREAUX	Jean	Délégué suppléant
PARVILLERS LE QUESNOY		
BALCONE	Christian	Délégué titulaire
GRARDEL	Jean-Louis	Délégué suppléant
PROYART		
LOUVET	Jean-Claude	Délégué titulaire
DECROIX	Sylvie	Délégué titulaire
PUNCHY		
MESSIO	Didier	Délégué titulaire
POTEL	Jérôme	Délégué suppléant
PUZEAUX		
RAMECKI	Jean-Louis	Délégué titulaire
POTIER	Thérèse	Délégué suppléant

ROSIERES EN SANTERRE

MAILLE-BARBARE	Françoise	Délégué titulaire - <i>Membre du Bureau Communautaire</i>
CAUCHOIS	Alain	Délégué titulaire
LELEU	Maryse	Délégué titulaire
SCHNÉBLÉ	Xavier	Délégué titulaire
PIOCHE	Dany	Délégué titulaire
TRIENTZ	Hervé	Délégué titulaire
PROOT	Éric	Délégué titulaire
ROUVROY	Chantal	Délégué titulaire

ROUVROY EN SANTERRE

BROQUET	Jérôme	Délégué titulaire
DELIGNIERES	Pierre	Délégué suppléant

SOYECOURT

MAILLE	Luc	Délégué titulaire - <i>Membre du Bureau Communautaire</i>
COMMUN	Hélène	Délégué suppléant

VAUVILLERS

MARECHAL	Annick	Délégué titulaire
FERREIRA	Sophie	Délégué suppléant

VERMANDOVILLERS

BEAUFILS	Christian	Délégué titulaire
HANOCQ	Agnès	Délégué suppléant

VRELY

ADDE	Jean-Marie	Délégué titulaire
PRONNIER	Dominique	Délégué suppléant

WARVILLERS

GENEAU DE LAMARLIERE	Jean	Délégué titulaire
DECHERF	Xavier	Délégué suppléant

WIENCOURT L'EQUIPEE

CARON	Gérard	Délégué titulaire
TRIPET	Baptiste	Délégué suppléant

61 délégués titulaires

36 délégués suppléants

5 vice-présidents





LES COMMISSIONS

La commission d'appel d'offres (CAO) et 7 commissions : Développement économique et FISAC, Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Protection et mise en valeur de l'environnement, Périscolaire-Extrascolaire-Scolaire, Bâtiments-OPAH, Culture-Vie associative-Tourisme- Pays d'Art et d'Histoire, Voirie et assainissement pluvial

Les propositions des commissions sont soumises à l'examen du Bureau qui statue sur leur présentation à l'ordre du jour du Conseil communautaire



Commission Développement économique : 1

Commission EVD : 2

Commission Protection et mise en valeur de l'environnement : 2

Commission Périscolaire-Extrascolaire-Scolaire : 2

Commission Bâtiments-OPAH : 5

Commission Culture-Vie associative-Tourisme- Pays d'Art et d'Histoire : 2

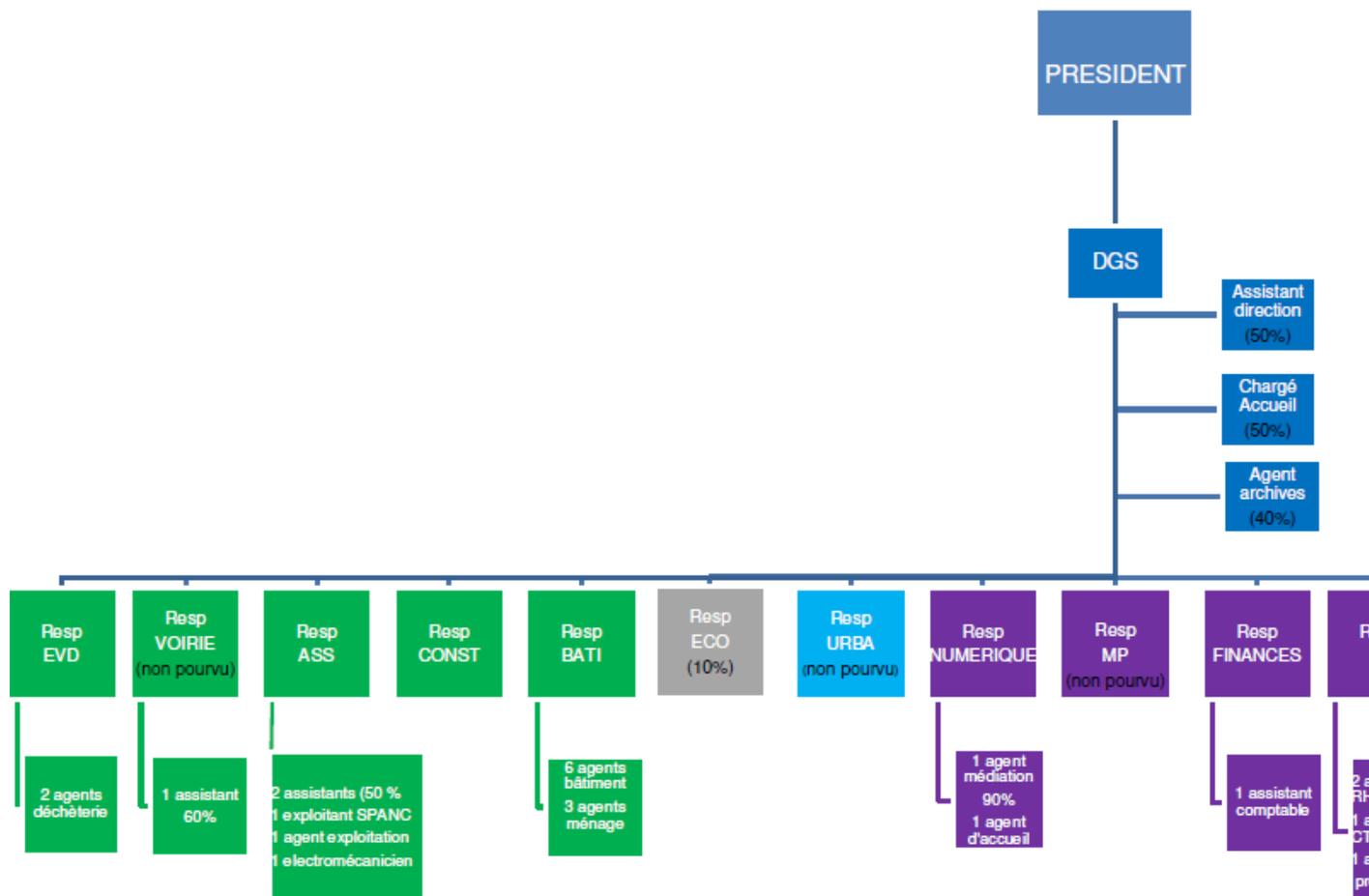
Commission Voirie et assainissement pluvial : 1

Commission d'Appel d'Offres : 18

LES RESSOURCES HUMAINES



Philippe CHEVAL
Florence DEBRAY
2 Assistants



ES FINANCES



Philippe CHEVAL
 Alan MOLDER
 1 Assistante

Les 3 budgets (budget principal, budget d'assainissement collectif et budget d'assainissement collectif) ont été approuvés le 15 avril 2021

Pour chaque budget on distingue les opérations relevant du budget de fonctionnement (opérations courantes visant au bon fonctionnement de la collectivité : ressources humaines, informatique...) et celles d'investissement.



Les taux des taxes n'ont pas connu d'évolution entre 2020 et 2021.

En 2021...

4 338 Mandats

3 142 Titres de recettes

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Excédent : 1 541 892 €

Section d'investissement

Excédent : 2 154 605 €

BUDGET SPAC

Section de fonctionnement

Déficit : 175 389 €

Section d'investissement

Excédent : 73 735 €

BUDGET SPANC

Section de fonctionnement

Déficit : 11 218 €

Section d'investissement

Excédent : 2 413 €

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Philippe CHEVAL
Béatrice DAUDRE

En 2021....

! Commercialisation de la ZAC Haute Picardie



! Plateforme logistique XXL :

Porteur du projet : Sté SH ABLAINCOURT

Décembre 2020 : Dépôt de la demande de permis de construire

Juin 2021 : Arrêté de permis de construire

Décembre 2021 : Signature de l'acte de vente du terrain

ZOLUX :

Porteur du projet : Sté IMMOTRIO

Activité : logistique



Décembre 2020 : Dépôt de la demande de permis de construire

Mars 2021 : Arrêté de permis de

construire



Septembre 2021 : Démarrage des travaux

Septembre 2021

LES



DECHETS

2



Annick MARECHAL
Samantha PONCHAUT
Agents

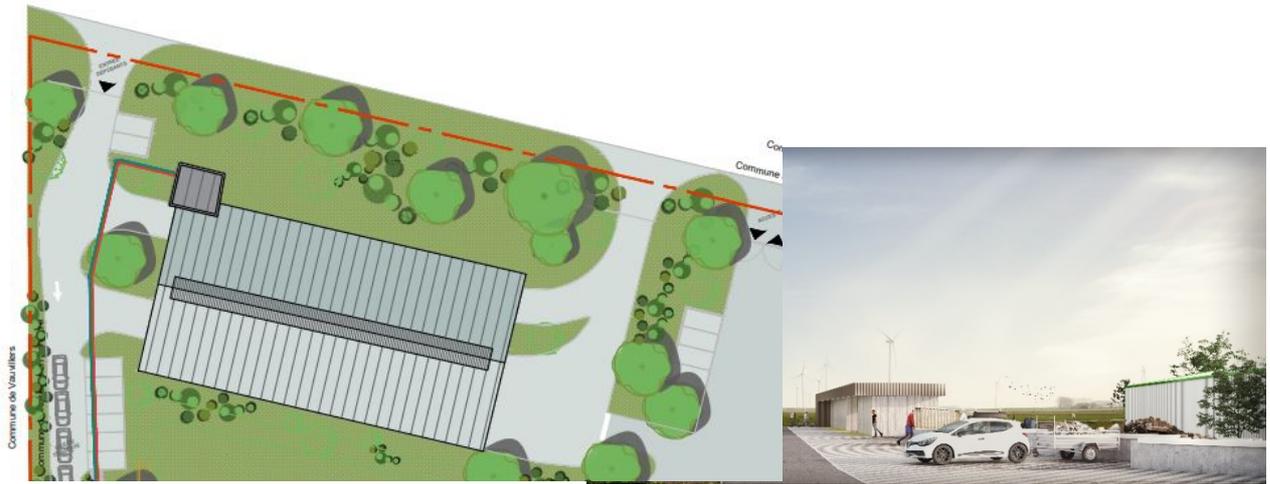
En 2021....

! **Réhabilitation de la déchèterie intercommunale**

Suite à l'étude d'Ecogéos, en 2020, Terre de Picardie a décidé de construire une nouvelle déchèterie sur le site existant. Le site sera plus grand et mieux sécurisé pour les usagers. La circulation y sera également facilitée.

Ces travaux **dureront moins d'1 an.**

Esquisse de la future déchèterie :



! Tarification incitative

La tarification incitative permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

Terre de Picardie lance une étude en 2021 sur la faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative sur son territoire pour le service déchets ménagers.

L'étude est financée à 70 % par l'Ademe. (Coût de l'étude : 28 170 € TTC)

Le bureau d'études Ecogéos a été retenu pour réaliser cette étude.

Avec la mise en place d'une tarification incitative sur son territoire, Terre de Picardie souhaite atteindre différents objectifs :

- ! **Une diminution de la croissance du tonnage** global de déchets produits et traités par la collectivité
- ! **Une responsabilisation de l'utilisateur** face à la problématique des déchets
- ! **Une maîtrise des coûts** dans un contexte fiscal et réglementaire en évolution

Contenu de la mission :

En 2021, après l'analyse du territoire et l'analyse technique du service, le principe d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative à la levée sur les OMR, a été retenu.

- ! **Démarrage des extensions des consignes de tri**

Janvier 2021 : Démarrage de l'extension des consignes de tri pour la collecte des emballages ménagers

Sont désormais acceptés, en plus, dans le sac jaune :

• **Sacs, sachets et films en plastique**



• **Pots et barquettes en plastique**



Grâce à la mise en place de ces nouvelles consignes de tri, **77 tonnes supplémentaires** ont été collectées et détournées de l'enfouissement.

! **Collecte des pneus agricoles par la FDSEA**

La FDSEA de la Somme a organisé une collecte des pneus usagés sur les exploitations agricoles, pour le traitement de ces pneumatiques, qui ne peuvent rentrer dans une filière classique de recyclage du fait de leur dégradation avec les conditions météorologiques.

10 exploitations du territoire de Terre de Picardie ont participé à cette opération. **18 tonnes** de pneus agricoles ont ainsi été collectés.

! **Conteneurs à verre**

En 2019 : un marché a été lancé pour remplacer les 100 anciennes colonnes à verre, à raison de 25 colonnes/ an.

Après 50 colonnes de remplacées en 2021 : 25 nouvelles colonnes ont ainsi été mises en place.

Rapport d'activités complet en annexe

L' ASSAINISSEMENT



Hervé TRIENTZ
Magali FAIT
2 Assistantes (50%)
1 Agent SPANC
4 Agents

Service Public d'Assainissement Collectif :

Objectifs et missions

Assurer la collecte et le traitement des eaux usées afin de préserver l'environnement, au meilleur coût.

En 2021.....

2540 ml de curages

487 376 m³ d'eaux usées traitées (+187 603 m³ avec la DSP de Chaulnes)

480 tonnes de boues épandues (avec des contraintes COVID et surcoûts)

1292 analyses

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Objectifs et missions

Conseiller les propriétaires et assurer le contrôle régulier des installations autonomes afin de préserver la qualité des eaux souterraines

En 2021.....

32 projets d'assainissement instruits

36 chantiers d'assainissement vérifiés

94 visites pour les ventes immobilières

Suite au congés maternité de l'agent SPANC, les activités du service ont été limitées

LES BATIMENTS



9 Agents

Bruno ETEVE

Lydie UCHAR

Jérôme CARON

- **28 sites** dont 12 écoles, 2 médiathèques, 2 gymnases, 2 RPE, 1 MARPA, 1 salle multifonctions, 1 école de musique, 1 bâtiment administratif, 2 bâtiments de stockage, 1 gendarmerie, 2 logements, 1 déchèterie
- Surface totale des bâtiments : **26 213 m²**

En 2021.....

- ! **Rénovation énergétique et thermique du groupe scolaire de Rosières-en-Santerre**

Démarrage des travaux en **octobre 2020**

Réception des travaux : **juillet 2021** et **septembre 2021** pour le lot chauffage

Montant total du projet : **1 725 072 € TTC** (toutes dépenses confondues)

Gain énergétique attendu de 60%.



! Restructuration des vestiaires du gymnase de Rosières-en-Santerre

Démarrage des travaux en **mai 2021**

Réception des travaux : **novembre 2021**

Montant total du projet : **316 463 € TTC** (toutes dép





! **Agrandissement de la cantine du RPC de Dompierre-Becquincourt**

Démarrage des travaux en **avril 2021**

Réception des travaux : **octobre 2021**

Montant total du projet : **207 508 € TTC** (toutes dépenses confondues)





! Extension du RPC d'Estrées-Deniécourt

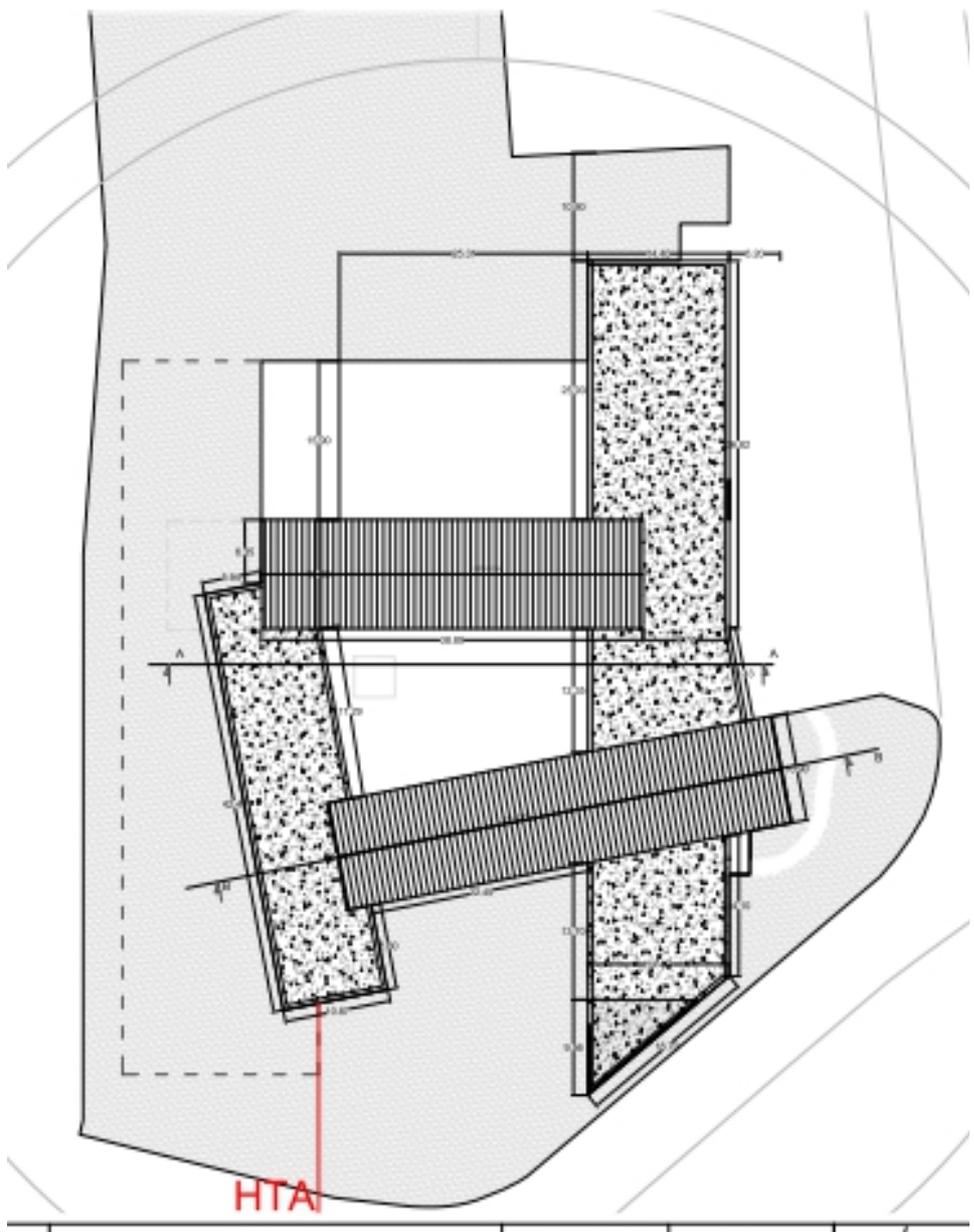
Démarrage des travaux : **mai 2021**

Réception des travaux prévue : **mars 2022**

Montant total du projet estimé à **1 200 000 € TTC** (toutes dépenses confondues)









LA PETITE ENFANCE L'ENFANCE LA JEUNE

Le scolaire

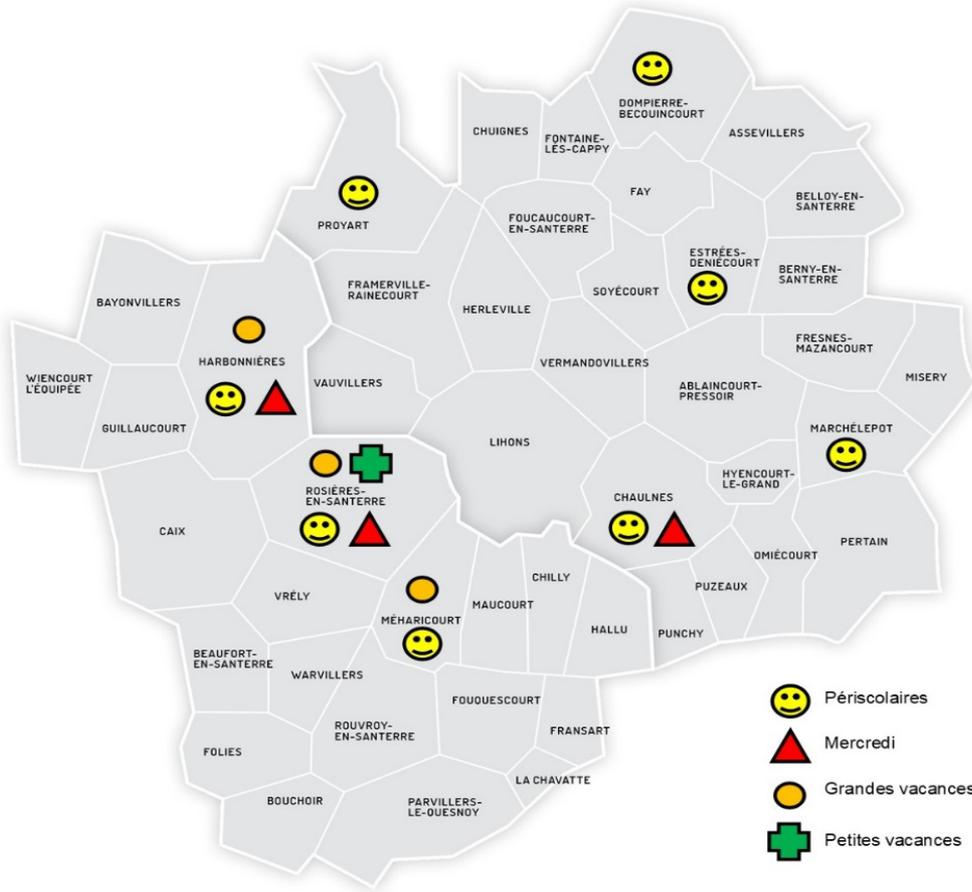


Le périscolaire

L'animation



**Cartographie des différents types d'accueils de loisirs
sur le territoire**



Statistiques des fréquentations

Accueils Extrascolaires - Petites et Grandes Vacances

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



Thierry LINEATTE
Stéphanie CRESSONNIER

2 RPE : 1 à Chaulnes et 1 à
Rosières en Santerre

Un partenariat avec :

- Les services de la **PMI**,
- Les médiathèques de Chaulnes et Rosières
- Réseau Parentalité
- Le réseau des RPE de la Somme

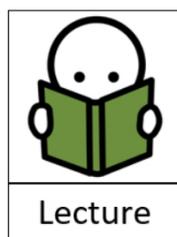
LA CULTURE

3



Thierry LINEATTE
Catherine THERY
Agents

En 2021....



LE SERVICE NUMERIQUE



Philippe CHEVAL
Yannick GROGNOT
Assistant informatique
Agent Médiation Numérique
Agent d'Accueil de Proximité



LA

VOIRIE



Jean Claude LOUVET
Assistante



165 kms de voirie communautaire

LA MOBILITE



Annick Maréchal

Bruno Etévé



La loi LOM

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite **LOM**, a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale.

Les 3 piliers de la loi LOM :

1. Investir plus et mieux dans les transports du quotidien
2. Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer
3. Engager la transition vers une mobilité plus propre

Jusqu'à présent, au niveau intercommunal, seules les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines, et les métropoles étaient obligatoirement AOM.

La LOM a conduit les communautés de communes à se prononcer **avant le 31 mars 2021** sur le transfert de la compétence d'organisation des mobilités par les communes.

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE



Bruno ETEVE

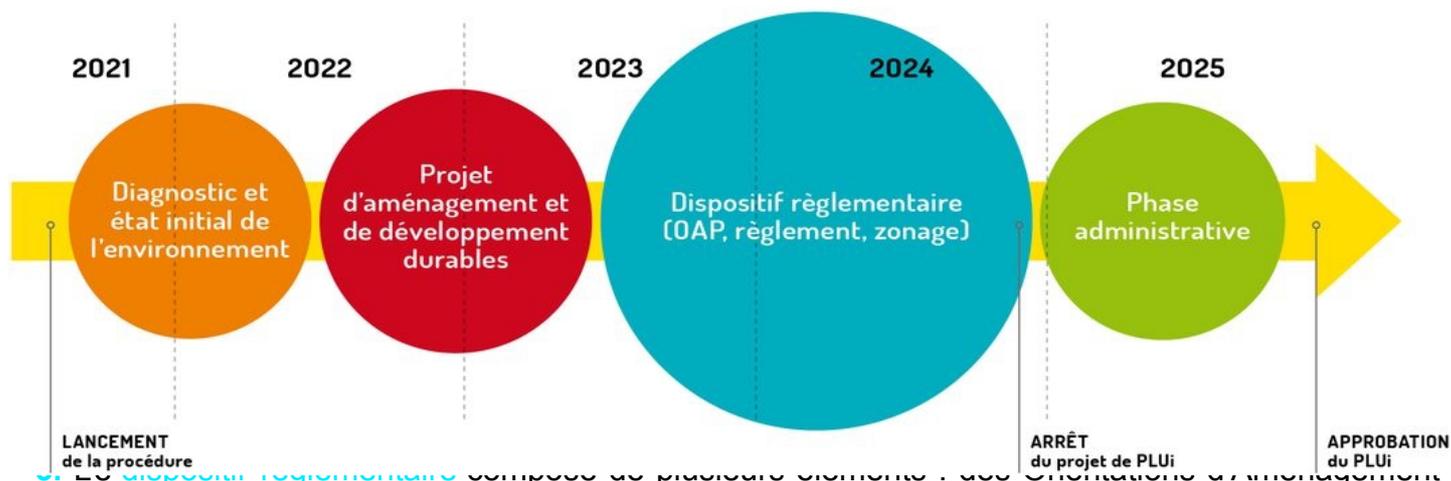
Xavier BAERT (PETR Cœur des Hauts de France)

QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document qui exprime les ambitions du territoire sur l'aménagement et le cadre de vie pour les 10 à 15 années venir.

Outil de programmation de l'évolution du territoire, de prise en compte de l'environnement et de la protection du patrimoine, le PLUi fixe également les règles partir desquelles sont instruites les autorisations relatives au Droit Des Sols : permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir, certificat d'urbanisme...

ÉLABORÉ EN 5 ANS :



3. Le **dispositif réglementaire** composé de plusieurs éléments : des orientations d'aménagement et de Programmation (OAP), un règlement écrit et un plan de zonage.

4. Une **phase administrative** : Les Personnes Publiques Associées (Etat, Région...) sont amenées à donner leur avis écrit sur le projet de PLUi, puis les habitants lors de l'enquête publique.

Afin d'aboutir à un document partagé par tous ses usagers, l'élaboration du PLUi fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des personnes intéressées : habitants, chefs d'entreprises, commerçants, actifs, associations, agriculteurs...

Cette phase de concertation se déroule jusqu'à la fin de la phase d'étude, qui est marquée par l'arrêt du projet de PLUi révisé par le Conseil communautaire. Cet arrêt du projet est accompagné d'un bilan de la concertation.



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)



Annick MARECHAL

Justine LECOMTE (PETR Cœur des Hauts de France)



Le PCAET est un outil de planification qui a pour objectif :

- ! d'atténuer le changement climatique,
- ! de développer les énergies renouvelables
- ! et de maîtriser la consommation d'énergie.

Outre le fait qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air, sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants.

Son contenu est fixé par la loi :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à l'urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, ...).

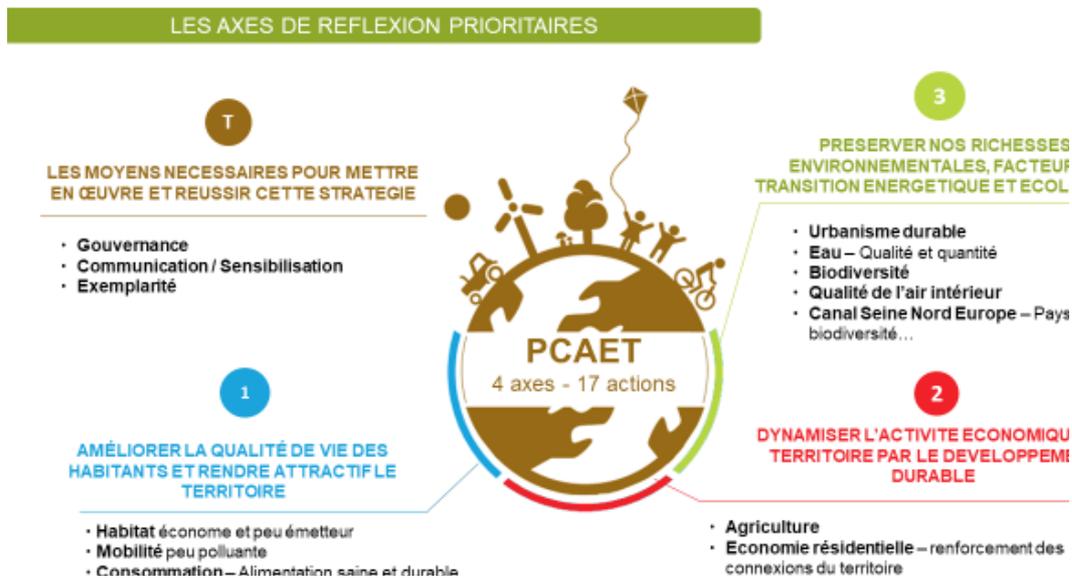
Mi 2018, Terre de Picardie décide de lancer la réalisation du PCAET sur son territoire et d'autoriser le PETR Cœur des Hauts de France à l'élaborer.

2019 est l'année du diagnostic réalisé à l'échelle du PETR. Ce diagnostic fait l'état des lieux des données du territoire sur les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants atmosphériques, la vulnérabilité du territoire.

2020 est l'année de la définition des axes de la stratégie :



Novembre 2021 validation du d'actions par les élus de Terre de Picardie :



L'EOLIEN

Le Reversement de la fiscalité éolienne

Depuis 2017 Terre de Picardie procède à des reversements de fiscalité éolienne suite à l'extension de la zone de fiscalité éolienne unique à l'ensemble du territoire.

2 types de reversements :

- Les éoliennes installées avant 2019 :

70% de l'IFER est versé à Terre de Picardie qui reverse 20% aux communes

30% de l'IFER est versé au Département.

Terre de Picardie reverse 20% de la CFE aux communes.

- Les éoliennes installées après 2019 :

50% de l'IFER est versé à Terre de Picardie ; 20% est versé directement aux communes ; 30% versé au Département

Terre de Picardie reverse 20% de la CFE aux communes.

En 2021.....

Une évolution du code général des impôts suite à la Loi de finances 2019 a rendu nécessaire une nouvelle délibération sur la répartition de ces reversements

(Délibération du 24/06/2021) :

- **Pour les éoliennes raccordées au réseau avant le 01/01/2019 :**

Reversement aux communes d'implantation de 20% de l'IFER totale générée par les éoliennes ainsi que le reversement de la CFE au taux de 20%. (inchangé)

- **Pour les éoliennes raccordées au réseau après le 01/01/2019 :**

Reversement aux communes d'implantation de la CFE au taux de 20%. L'IFER étant reversé directement par le service des impôts aux communes d'implantation des éoliennes au taux de 20%, un reversement par Terre de Picardie n'a plus lieu d'être.

- **Création à partir du 1/01/2022** d'une dotation spéciale de solidarité d'un montant correspondant à 5% des recettes d'IFER et de CFE générées par les éoliennes.

Cette dotation sera prise en charge par Terre de Picardie et les communes d'implantation si elles le souhaitent et sera redistribuée, à parts égales, par Terre de Picardie à l'ensemble des communes n'accueillant pas d'éoliennes sur son territoire.

L'OPAH



Bruno ETEVE

Xavier BAERT (PETR Cœur des Hauts de France)

Depuis le 15 septembre 2020, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) est mise en place sur les territoires des Communautés de Communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie pour une durée de 5 ans.

Cette opération, financée par les deux Communautés de Communes, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur(s) logement(s).

Objectifs de l'OPAH-RR :

Suite aux changements des aides de l'ANAH intervenus au 1^{er} janvier 2021, les deux Communautés de communes Haute Somme et Terre de Picardie ont décidé, en concertation avec l'ANAH, de modifier les objectifs de l'opération, ainsi que le budget concernant l'aide aux travaux. Ainsi, les intercommunalités ont augmenté leur budget d'aides aux travaux et subventionnent des dossiers PB (Propriétaires Bailleurs)

399 logements minimum à réhabiliter sur 5 ans :

- 344 logements occupés par leur propriétaire (dont 120 pour Terre de Picardie)
- 40 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés (dont 13 pour Terre de Picardie)
- 15 logements dans le cadre de l'aide spécifique « primes sortie de vacance » (PO et PB) [hors ANAH] dont 5 pour Terre de Picardie.

Avril 2021, mise en place d'une commission Habitat. Celle-ci a pour mission d'étudier et de valider les dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH-RR.

Membres de la commission :

- ! P.Cheval , Président
- ! B.Etévé, Vice-président
- ! F. Maille-Barbare Déléguée titulaire de la commune de Rosières
- ! T.Linéatte, Vice-président , délégué titulaire de la commune de Chaulnes
- ! S.Scribe, Déléguée titulaire de la commune de Caix
- ! JL Maillard, Délégué titulaire de la commune de Dompierre Becquincourt
- ! G.Sciascia, Déléguée titulaire de la commune d'Harbonnières
- ! JC Louvet, Vice-président, délégué titulaire de la commune de Proyart
- ! D. Jacob, Délégué titulaire de la commune de Assevillers
- ! JM Adde, Délégué titulaire de la commune de Vrély

CC Terre de Picardie		
	Année 2020 (4 mois)	Année 2021
Aides aux travaux	3	32
dont aides aux travaux PO	3	28
Dont Rénovation entre 25 et 35%	0	1
Dont rénovation énergétique supérieure à 35%	1	14
Dont autonomie	2	12
Dont travaux lourds PO	0	1
Dont lutte contre l'habitat moyennement dégradé PO	0	0
dont aides aux travaux PB	0	4
• dont travaux de lutte contre la précarité	0	2

énergétique		
• dont logements indignes ou très dégradés	0	2
• dont lutte contre l'habitat moyennement dégradé	0	0
dont sortie de vacance (Primes PO/PB)	0	1



L'Etablissement Public

Foncier

Contexte :

L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais a été créé en décembre 1990 pour mettre en œuvre, à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais, la requalification de grands sites industriels et miniers laissés en friche à la suite de l'arrêt de ces activités. Il a au fil du temps élargi son champ d'intervention et couvre aujourd'hui tout le spectre des politiques d'aménagement.

Acteur incontournable du recyclage foncier en région, l'EPF Nord-Pas de Calais a, depuis sa création, participé à la reconversion de plus de 1600 sites, dans plus de 600 communes du Nord et du Pas-de-Calais.

La question de l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord-Pas de Calais est posée depuis la fusion des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie, puisque la majorité des collectivités de l'ancienne région Picardie ne sont pas dotées d'un EPF.

La préfiguration de l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF a permis de préciser les conditions de réalisation de cette extension, du point de vue institutionnel, opérationnel, financier et organisationnel. Le préfet de région a

remis les conclusions de la mission de préfiguration le 31 octobre 2020 dans lesquelles il préconise une extension au département de la Somme.

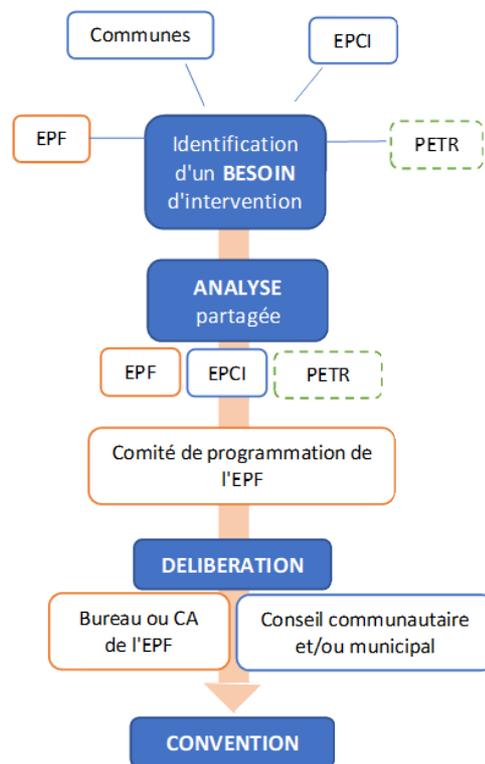
28 janvier 2021 : Terre de Picardie émet un avis favorable à l'extension du périmètre de l'EPF Nord-Pas de Calais au département de la Somme. Cette extension permettra à Terre de Picardie de répondre à des problématiques auxquels le territoire devra faire face dans les prochaines années, notamment en matière de réhabilitation de friches (ex : le site Ferinox, le site SCPH à Harbonnières...), de revitalisation de centre bourgs ou de production de logements.



La gouvernance :

Il est convenu que les principes suivants guident la contractualisation sur le territoire :

Les conventions opérationnelles sont élaborées et signées avec la commune et/ou l'intercommunalité selon la nature de la sollicitation, la dimension intercommunale / communale du projet, l'ampleur du site, l'historique des échanges.



L'AIDE A DOMICILE

Le Département imposant aux structures d'aide à la personne de réaliser un minimum de 150 000h de prestations par an pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier maximal, Terre de Picardie a décidé de confier la gestion de ce service d'aide à la personne à l'association St Jean ainsi qu'à l'ADMR de Nesle **depuis le 1/01/2018**.

Les heures de prestation peuvent être financées par :

- ! Le département (APA : aide personnalisée à l'autonomie) avec une participation du bénéficiaire en fonction des revenus et un nombre d'heures défini en fonction des besoins et du niveau de dépendance (fixé par le département).
- ! Les caisses de retraite (uniquement du ménage)
- ! Les mutuelles (souvent en sortie d'hospitalisation)
- ! Le bénéficiaire en fond propre

Il existe 2 modes :

- ! Le prestataire : l'aide à domicile est salariée de l'association qui organise les interventions
- ! Le mandataire : Le bénéficiaire est l'employeur particulier de son aide à domicile et l'association l'accompagne dans les démarches administratives.

L'activité de l'association St Jean en 2021

51 078 heures de prestation réalisées pour **287 bénéficiaires** en prestataire et,

14 044 heures pour **39 bénéficiaires** en mandataire

27 personnes de Terre de Picardie accompagnées en 2021 par l'ESA (équipe spécialisée Alzheimer).

4 personnes atteinte d'une sclérose en plaque, maladie de Parkinson accompagnées par les services de l'ESPRAD (Equipe Spécialisée de Prévention et de Réadaptation à Domicile)

4 034 repas livrés

921 heures de jardinage réalisées

LES SUBVENTIONS

LES PARTENAIRES

Organismes	Délégués	Contribution 2020	Contribution 2021
<p>SMITOM (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères)</p> 	<p>Titulaires : F. Gorlier, A. Marechal, Ph. Cheval, F. Massias, D. Pioche</p> <p>Suppléants : JP. Avenel, JM. Adde, M. Baillon, E. Proot, C. Balcone</p>	416 011 €	519 393 €
<p>PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)</p> 	<p>Titulaires : M. Crappier, B. Etévé, A. Marechal, G. Caron, A. Cauchois, G. Sciascia, Ph. Cheval</p> <p>Suppléants : C. Rouvroy, T. Linéatte, F. Maille-Barbare, R. Billoré, N. Latapie-Copé, D. Domont, C. Beaufils</p>	130 585 €	148 952 €
<p>OTHS (Office de Tourisme Haute Somme)</p> 	<p>Titulaires : B. Etévé, JC Louvet, M. Crappier, Ph. Cheval, C. Rouvroy, M. Baillon, F. Gorlier</p> <p>Suppléants :</p>	74 974 €	77 269 €

	S. Decroix, J. Normand, R. Billoré, C. Choukair, T. Lineatte, A. Maréchal, R. Nieto		
MEEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) 	Ph. Cheval	14 895 €	14 543 €
SOMME NUMERIQUE (Syndicat mixte d'aménagement numérique) 	C. Beaufiles C. Lebrun	12 459 €	12 474 €
INITIATIVE SOMME (réseau associatif de créateurs d'entreprise) 	Ph. Cheval	9 298 €	9 309 €
AMEVA (Syndicat mixte d'aménagement Hydraulique du bassin versant de la Somme) 	JC. Louvet H. Trientz	7 348 €	9 134 €
AGROSPHERE Association au service des entreprises agroalimentaires régionales 	Ph. Cheval	1 200 €	1 200 €
FDE (Fédération Départementale d'Electricité) 	A. Maréchal, JM. Adde	1 795 €	1 137 €
ADCF (Association des Communautés de France) 	Ph. Cheval	1 952 €	1 942 €
CNAS (Centre national d'Actions Sociales) 	N. Latapie-Copé	29 453 €	31 273 €

<p>MARPA (Maison d'Accueil et de résidence pour les Personnes Agées)</p> 	<p>Ph. Cheval ,F. Maille –Barbare, B. Etévé, A. Cauchois ,X. Schnéblé, H. Trientz</p>		
<p>ASSOCIATION SAINT JEAN</p> 	<p>C. Choukair, N. Latapie-Copé, B.Etévé,Ph.Cheval</p>	<p>25 450 €</p>	<p>25 550 €</p>
<p>ADMR</p> 		<p>1 437 €</p>	<p>1 442 €</p>